

# ***Commune de Goumoëns***



## ***Rapport de gestion 2021***

## Table des matières

<b>Le mot du Syndic .....</b>	<b>3</b>
<b>Administration générale .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Généralités .....</b>	<b>4</b>
<b>Faits notables non exhaustifs de l'année 2021 dans la Commune de Goumoëns.....</b>	<b>4</b>
<b>Population .....</b>	<b>6</b>
<b>Municipalité.....</b>	<b>6</b>
Répartition des dicastères du 1er janvier au 30 juin 2021.....	6
Répartition des dicastères du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021.....	7
Participations intercommunales et Associations .....	8
<b>Administration et bourse.....</b>	<b>9</b>
<b>Voirie.....</b>	<b>9</b>
<b>Préavis municipaux soumis au Conseil communal .....</b>	<b>10</b>
<b>Comptes 2021.....</b>	<b>11</b>
<b>Bouclément 2021 .....</b>	<b>11</b>
<b>Analyse des comptes .....</b>	<b>12</b>
<b>Situation financière au 31 décembre 2021.....</b>	<b>12</b>
<b>Montant des emprunts :.....</b>	<b>12</b>
<b>Montant des liquidités .....</b>	<b>13</b>
<b>Commentaires des variations budgétaires notables.....</b>	<b>14</b>
<b>Tête de chapitres, par ordre administratif.....</b>	<b>14</b>
<b>Différence budgétaire nette des têtes de chapitres .....</b>	<b>14</b>
<b>Comptes de fonctionnement .....</b>	<b>15</b>
<b>Conclusions .....</b>	<b>20</b>
<b>Préavis municipal.....</b>	<b>21-22</b>

## Le mot du Syndic



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fin février 2022, le Conseil Fédéral a levé la majorité des mesures prises au titre de la lutte contre le COVID, et nous pensions que le monde allait pouvoir sortir de cette pandémie et revenir à ses occupations normales.

C'était sans compter sur l'ours de l'Est. Et celui-ci a forcé le monde à comprendre que rien n'est acquis et à se souvenir de ces années sombres où régnait en Europe de l'Est, l'ex-URSS. Rappelons-nous des 4 novembre 1956 à Budapest et le 21 août 1968 à Prague où les vellétés d'indépendance de ces satellites de la Russie ont été réprimées avec la force brutale de l'Armée Rouge. Et ce 24 février 2022, une Union Européenne ébahie et une Ukraine combattante ont découvert la face noire de leur voisin envahissant. A ce jour, la guerre n'est pas terminée, et les conséquences au niveau mondial n'ont pas fini de se faire ressentir. Il fallait que cela soit dit.

Je peux à présent revenir à des propos plus locaux exposés dans ce rapport de gestion. Parmi les nombreux événements qui se sont succédés cette année 2021, je relève volontiers la tenue des élections communales du mois de mars. Votre serviteur et ses collègues municipaux remercient la population de Goumoëns de la confiance témoignée à l'issue du scrutin.

2021 a aussi et encore été une année chahutée par ces vagues de COVID qui se sont suivies, sans se ressembler, et qui ont entraîné, comme en 2020, de nombreux reports ou annulations d'assemblée.

Dans les reports, mais sans lien avec le COVID, le dossier de la réfection du tronçon de la RC 299 reliant Echallens à Goumoens-la-Ville avec une piste cyclable a soulevé des oppositions et des recours. Ceux-ci n'étant pas encore jugés, la DGMR a choisi de reporter ces travaux en 2023.

Enfin, la pièce de résistance dans l'aménagement des constructions de Goumoens-la-Ville, la plus grosse construction qui sera mise à l'enquête dans la Commune est sur les rails. Je parle évidemment du projet de nouvel EMS qui, si tout se passe bien, se dressera, avec ses 73 chambres, d'ici 2026 dans les vergers du Château.

Ce premier rapport de gestion de la législature 2021-2026 vous dresse donc un résumé des activités de votre Commune en 2021 et je vous en souhaite d'ores et déjà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une bonne lecture.

# Administration générale

## Introduction

La Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2021, accompagné des comptes de l'exercice 2021, conformément à l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Cette année a été marquée au 1<sup>er</sup> juillet par l'installation des nouvelles autorités de la législature 2021-2026, issues des votations communales du mois de mars 2021.

Ce rapport présente les faits notables et les chiffres clés de la Commune pour l'année 2021.

Quant à l'exercice comptable 2021, la Municipalité est heureuse de vous présenter des comptes positifs. A l'image des précédents exercices de cette législature, des entrées extraordinaires et des dépenses associatives moins élevées que prévues ont notablement servi à l'établissement de comptes bénéficiaires. L'Exécutif, dans la mesure de ses compétences allouées, a aussi maîtrisé les dépenses, dans le respect du budget adopté par le Conseil communal.

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2021, malgré les circonstances particulières que l'on connaît.

## Généralités

L'Autorité exécutive a siégé à 48 reprises en séances hebdomadaires ordinaires fixées tous les lundis à partir de 18h30 pour un total de 161 heures et 55 minutes. Lors de ses séances, la Municipalité a pris acte de nombreux objets qui ont été insérés dans 260 pages de procès-verbaux. Les membres de l'Exécutif ont également siégé, in corpore ou en délégation, dans la mesure où elles eurent lieu, à de nombreuses séances, en présentiel ou téléconférence, avec les diverses commissions permanentes ou commissions ad hoc du Conseil communal (ci-après CC), des Autorités ou Services cantonaux et régionaux, des promoteurs, architectes, ingénieurs, techniciens pour les différents services, tels que urbanisation, eau, éclairage, gaz, routes, transports publics et signalisation, pour les domaines scolaires et sociaux, pour la sécurité des personnes, de même que pour les bâtiments, forêts, déchetterie et gestion des déchets.

## Faits notables non exhaustifs de l'année 2021 dans la Commune de Goumoëns

- En 2021, les citoyennes et citoyens du Canton de Vaud élisent leurs autorités communales pour une nouvelle période de 5 ans. A ce titre, le 7 janvier, la Municipalité invite la population de Goumoëns à une assemblée pour une présentation de l'organisation de ces prochaines élections qui auront lieu au mois de mars 2021.
- Le projet de nouvel EMS à Goumoëns-la-Ville reprend son cours après presque une année de retard due au COVID. 47 bureaux d'architecture et de paysagiste nationaux

et internationaux ont déposé un projet en réponse à l'appel d'offre publique. En tant que représentant de l'autorité concernée par le projet et membre du jury appelé à choisir le vainqueur du concours, le Syndic participe les 10 et 11 février à la 1ère réunion du jury. Au terme de ces deux jours, 5 projets restent en lice pour une analyse approfondie par un groupe d'experts.

- Après le retrait, en mars 2020, du projet de réfection de la route cantonale 299 avec bandes cyclable entre Goumoens-la-Ville et Echallens, la DGMR a mis à l'enquête du 11 décembre 2020 au 18 janvier 2021 un nouveau projet avec une piste cyclable. Celui-ci a soulevé 9 oppositions. Le 4 mars 2021, la DGMR organise une audition en présentiel des opposants à la réfection de la RC 299 et de la piste cyclable entre Goumoens-la-Ville et Echallens. Certaines de ces oppositions sont à ce jour encore en traitement au Tribunal et les travaux sont reportés à l'année 2023.

- Le premier tour des élections communales a lieu le dimanche 7 mars 2021. Avec une participation de 57.05%, sont élus au premier tour les Municipaux Laurent Vulliamy avec 84.69% des voix, Patrick Pochon 76.05%, Michel Vuerchoz 75.56%, Philippe Jamain 74.07% et Benjamin Jaquier avec 57.53 %.

Sur les 47 candidats au Conseil communal, 42 obtiennent une majorité absolue. Les 35 sièges du Conseil communal sont donc repourvus ainsi que les suppléants. Le 6 avril à midi, une seule liste avec le nom de Philippe Jamain est présentée pour l'élection du Syndic du 25 avril. Le scrutin est annulé, le nouveau Syndic est élu tacitement.

- Le 10 mars, le jury du concours d'architecture pour le nouvel EMS choisi, après une journée de délibération, lève l'anonymat du projet vainqueur et découvre le nom du lauréat, soit le bureau GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH à Zürich.

- Tous ces événements ne nous font pas oublier que le COVID est toujours présent dans le pays et dans le Canton. A ce titre, l'assemblée de printemps des Syndics prévue le 25 mars est annulée et est reportée au 9 juin.

- Le 18 mai, la Fondation Les Châteaux invite, dans la nouvelle salle polyvalente, la population de la Commune de Goumoëns au vernissage des 47 projets du concours d'architecture pour le nouvel EMS de Goumoens-la-Ville. Cette exposition est restée ouverte jusqu'au 28 mai.

- Le 5 juin la Journée des Communes Vaudoises de l'UCV qui devait se tenir à Oron est annulée pour cause de COVID. L'assemblée des Syndics qui avait été reportée au 9 juin est aussi annulée pour les mêmes raisons.

- Le 17 juin à 20h00, installation par le Préfet des nouvelles autorités communales pour la législature 2021-2026.

- Le 25 juin a lieu à Goumoens-la-Ville la cérémonie de remise de commandements des Milices vaudoises. Le Colonel Cédric Barde cède son commandement au nouvel Inspecteur Général des Milices Vaudoises, le Colonel Pierre de Goumoëns, citoyen et habitant de la Commune.

- Le 6 juillet, l'ASIRE et la Commune de Goumoëns signent devant notaire l'acte de fondation de la PPE du nouveau collège Sur les Craux.

- Le 1<sup>er</sup> août est célébré dans le village de Goumoens-la-Ville en investissant le chemin des Oches avec des animations organisées par la société de jeunesse.

- Dans la nuit 12 au 13 août, les lumières de l'éclairage public sont éteintes pour la nuit des Perséides. La couverture nuageuse n'était pas encore totalement favorable pour une vision nocturne de la voûte céleste.

- Le 25 août, le personnel de la Commune et la Municipalité se réunissent pour fêter les jubilés des 20 ans d'activité de Monsieur Jean-René Romanens et les 10 ans de Madame Céline Di Biase et Monsieur Sébastien Perey.

- Le 1er septembre, le Préfet installe les autorités de la nouvelle association intercommunale ASET, dont le Municipal Laurent Vulliamy fait partie.

En date du 13 octobre 2021 a eu lieu la séance constitutive pour le Conseil des Communes du LEB, dont le Syndic fait partie pour la législature 2021-2026. En effet, la compagnie de chemin de fer LEB a modifié ses statuts le 3 février 2021 et institué par son article 23 la création d'un Conseil des Communes du LEB. Selon l'article 23, lettre b desdits statuts, les Communes actionnaires qui ne sont pas desservies par la ligne du LEB peuvent désigner deux représentants, comme membres de ce Conseil des Communes. La Commune de Goumoëns, en tant qu'actionnaire du LEB a fait valoir sa possibilité d'en être membre.

- Le 3 novembre, après les élections communales du printemps, l'UCV se réunit en Assemblée Générale, avec obligation aux membres de montrer leur passe COVID. Durant l'assemblée l'UCV présente les nouveaux membres de son comité. Parmi eux se trouvent Madame Monique Hofstetter syndique de Penthéraz comme représentante du district du Gros de Vaud. Madame Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny, assure la présidence depuis cette soirée où elle a été élue par l'Assemblée générale.

## Population

Au 31 décembre 2021, la Commune comptait 1'166 habitants en résidence principale, répartis de la manière suivante :

- 1031 suisses et 135 étrangers
- 586 femmes dont 138 filles de moins de seize ans; et 580 hommes dont 143 garçons de moins de seize ans.

Notre population comptait 796 électeurs pour les scrutins communaux et 747 électeurs pour les scrutins cantonaux et fédéraux.

## Municipalité

### Répartition des dicastères du 1er janvier au 30 juin 2021

La Municipalité n'a opéré aucun changement dans l'attribution des dicastères attribués depuis le 19 juin 2017 et ils sont rappelés ci-dessous.

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, Finances, Police des constructions, Informatique

Annie Marguerat, Vice-Syndique :

Service du feu – Pompiers - Protection Civile, Gestion des déchets,  
Domaines communaux et chemins, Paroisses, Cimetières

Michel Vuerchoz :

Forêts, Voirie, Routes, Eclairage public, Sport

Jean-Pierre Millioud :

Bâtiment communaux, EFAJE, Affaires sociales, Aménagement du territoire,  
Culture

Laurent Vulliamy :

Eaux, Epuration STEP, Ecoles, Police, Services industriels

## Répartition des dicastères du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et  
aménagement du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, Vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Patrick Pochon

Michel Vuerchoz :

Forêts, routes, éclairage public, voirie et affaires sociales

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Patrick Pochon :

Bâtiments communaux, EFAJE, culture, domaines et chemins, paroisses

Remplaçant : M. Michel Vuerchoz

Benjamin Jaquier :

Pompiers, PCI, police, écoles, sports, environnement

Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

## Participations intercommunales et Associations

Mis à part les tâches liées aux dicastères de chacun, la majorité des membres de la Municipalité occupent diverses fonctions au sein des comités, commissions, conseils, associations diverses, etc.

En qualité de représentants de notre Commune, il s'agit des organismes suivants : (situation au 31 décembre 2021)

Philippe Jamain, Syndic :

- Délégué du Gros-de-Vaud au Conseil des 50 de l'UCV
- Délégué à l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- Membre de droit à l'Association de la Région Gros-de-Vaud
- Délégué aux assemblées de l'ARGdV
- Membre de la commission Territoire et Mobilité de l'ARGdV
- Membre de droit de la plate-forme du Plan Directeur Régional
- Délégué municipal au STI (Service Technique Intercommunal)
- Délégué de la Commission d'estimation fiscale des bâtiments
- Membre du conseil de la Fondation Les Châteaux, Etablissement médico-social
- Membre du comité de projet pour la construction du nouvel EMS de Goumoens-la-Ville
- Membre du Conseil des Communes du LEB

Laurent Vulliamy, vice-syndic :

- Délégué municipal à VALORSA (traitement des déchets)
- Membre du Codir du SIEGEO (Service Intercommunal des Eaux usées Goumoëns et Oulens)
- Membre du Codir à l'AIAEE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau d'Echallens et Environ)
- Membre du Codir de l'ASET, Association intercommunale de la régionalisation de l'épuration du bassin versant de la région d'Echallens

Benjamin Jaquier :

- Membre du Codir de l'ORPCI Gros-de-Vaud (Organisme Régional de Protection Civile)
- Délégué municipal à l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens)

Patrick Pochon :

- Délégué municipal à l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)
- Délégué municipal à l'ASET
- Délégué municipal à l'AIAEE
- Délégué municipal au SIEGEO
- Délégué municipal à la Paroisse du Talent et Paroisse catholique

Michel Vuerchoz :

- Représentant municipal au Triage des Grands-Bois
- Délégué aux affaires sociales en particulier dans les associations suivantes :
- ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens)
- RSRL (Réseau Santé Région Lausanne)
- Ludothèque Echallens et environs
- BRE (Bibliothèque Régionale d'Echallens)
- APVRL (Association Passeport Vacances Région Lausanne)

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, le Syndic et les Municipaux doivent de plus en plus s'engager dans les associations et groupements régionaux afin de pouvoir anticiper certaines décisions et se tenir informés des évolutions régionales et cantonales, que ce soit sur l'urbanisation, les transports, le social, le scolaire, la sécurité, l'élimination des déchets, la gestion forestière, l'évolution de la péréquation, etc.

## Administration et bourse

Composition de l'Administration communale :

- Madame Florence Minini, Secrétaire principale, 70%.
- Madame Céline Di Biase, Secrétaire adjointe 60%.
- Madame May-Rose Recouso, Boursière 60%.

Les activités demeurent intenses pour le personnel administratif. Les adaptations imposées par, entre autres, les services de l'Etat, obligent nos Secrétaires et Boursière de se maintenir constamment à niveau même si la surcharge de travail ne leur permet pas de suivre tous les cours auxquels elles sont invitées à participer.

Notre Boursière, Madame Recouso, en plus de son travail habituel, procède à la répartition des charges entre les Communes membres de la Paroisse du Talent.

On enregistre toujours une bonne collaboration entre le Greffe municipal et la Préfecture tout comme les relations avec les services auxquels nous sommes rattachés, par exemple le STI (Service Technique Intercommunal Echallens), l'AAS (Agence d'Assurances Sociales Echallens), le secrétariat de l'ASIRE ou encore les services de conseils juridiques de l'UCV.

Enfin, la Municipalité profite de ces lignes pour adresser ses plus vifs remerciements aux personnes qui ont œuvré au sein de notre Administration tout en relevant leur conscience professionnelle, leur flexibilité dans l'organisation des tâches et des horaires ainsi que pour leur bonne humeur.

## Voirie

Composition de l'équipe des employés communaux :

- Monsieur Jean-René Romanens, employé communal à 100%.
- Monsieur Sébastien Perey, employé communal à 100%.
- Depuis l'automne, un auxiliaire de voirie au tarif horaire.

La Municipalité privilégie les contacts réguliers de nos deux collaborateurs avec le Municipal en charge, Monsieur Michel Vuerchoz. Ces échanges assurent le maintien d'une bonne collaboration entre les divers acteurs tant de l'Administration que les membres de l'Exécutif.

Hommes à tout faire de la Commune, ils contribuent largement au fonctionnement pratique de nombreux dicastères. Leur volonté de bien faire est parfois mise à forte contribution quand il leur est demandé de faire tout en même temps, et il serait illusoire d'énumérer ici la liste de toutes les tâches à effectuer sur le territoire communal. Nous dirons simplement que l'égalité de traitement pour l'entretien de nos trois villages est l'une de nos préoccupations et ceci demande une parfaite coordination.

Il faut relever aussi que nos deux collaborateurs s'occupent encore des deux stations d'épuration des eaux; celle de Goumoëns-le-Jux et celle appartenant au SIEGEO.

Une bonne organisation et des initiatives personnelles sont les qualités que nous relevons chez nos deux collaborateurs que nous remercions également.

## Préavis municipaux soumis au Conseil communal

Séance du Conseil communal du 25 mars 2021

**Préavis n° 01/2021**, relatif :

*Adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET*

La Commune de Goumoëns traite actuellement ses eaux usées à la STEP du SIEGEO à Eclagnens, gérée par l'entente du SIEGEO (Service Intercommunal d'Épuration Goumoëns-la-Ville, Eclagnens, Oulens-sous-Echallens). La STEP du SIEGEO date de 1982 et est donc âgée de près de 40 ans. Les Municipalités d'Oulens-sous-Echallens et Goumoëns, après analyse de différents rapports sur le sujet, ont choisi, plutôt que d'investir dans une lourde rénovation de leur STEP, de s'associer au processus de création d'une STEP régionale moderne afin d'y amener leurs eaux usées. L'adoption des statuts confirme ce choix d'adhésion fait par la Municipalité.

Avec 3 abstentions et aucune voix contraire, le préavis est accepté.

\* \* \*

Séance du Conseil communal du 23 juin 2021

**Préavis n° 02/2021**, relatif *aux comptes 2020*

Avec des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 286'677.40, le résultat de l'exercice 2020 boucle avec un bénéfice inattendu de Fr. 25'307.66 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 48'065.10.

Le préavis municipal no 02/2021 relatif aux comptes 2020 est accepté à l'unanimité, en comptant une abstention.

\* \* \*

Séance du Conseil communal du 27 octobre 2021

**Préavis n° 03/2021**, relatif :

*A l'arrêté d'imposition 2022,*

Sans changement de taux par rapport à l'année en cours, celui-ci est accepté à l'unanimité, soit avec un taux de 75.5% pour

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

\* \* \*

Séance du Conseil communal du 09 décembre 2021

**Préavis n° 04/2020**, relatif :

*Au budget 2022,*

Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 présente un total de charges de Fr. 5'198'682.50 et un total de produits de Fr. 5'123'612.50, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Fr. 75'070.00.

Le Conseil communal accepte le budget 2021 avec deux abstentions.

\* \* \*

**Préavis n° 05/2021**, relatif :

*Fixation du plafond en matière d'emprunt pour la législature 2021 – 2026*

Le plafond d'emprunts (Commune et ASIRE) proposé par le préavis est de Fr. 13'044'000.00 avec un maximum de quotité de dette brute de 265%. Notons que dans ce montant est intégré le cautionnement de la dette de l'ASIRE à hauteur de Fr. 3'504'752.00.

Le préavis municipal est accepté avec une abstention.

## **Comptes 2021**

### **Bouclément 2021**

Le budget pour l'année 2021 présenté au Conseil communal le 16 décembre 2020 prévoyait un excédent de charges de Fr. 259'394.00. Le bouclément des comptes de l'exercice 2021 conclut avec un excédent de revenus inattendu de Fr. 67'894.67 après des amortissements extraordinaires et attribution à des fonds de réserve à hauteur de Fr. 259'950.65, ainsi qu'une provision de Fr. 60'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice encore bénéficiaire, le fond COVID-19 constitué en 2019 reste en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales en 2022.

## Analyse des comptes

Vous trouverez en annexe (I) à ce rapport une impression des comptes administratifs et bilan 2021 en format standard officiel.

La Municipalité a choisi aussi de présenter, en annexe (II), une analyse des comptes 2021 dans un tableau qui présente les comptes sur trois années, ainsi que quatre colonnes supplémentaires. Elles présentent le calcul des variations entre les valeurs de budget et les valeurs des comptes définitifs de l'année 2021. Parmi ces quatre colonnes, deux présentent les variations de charges en chiffres verts dans la colonne « Réduction de charge », et chiffres rouges dans la colonne « Augmentation de charge ». Les deux colonnes suivantes présentent les variations de revenu en chiffres verts pour des « Gains de revenus » et des chiffres rouges pour les « Diminutions de revenus ».

Ces comptes personnalisés contiennent de surcroît des lignes en surbrillance de quatre différentes couleurs.

**La couleur rose** indique les charges ou produits considérés par la Municipalité comme "imposés", c'est à dire sur lesquels elle n'a pas ou tellement peu d'influence. En effet, l'affiliation à des services ou associations intercommunales impose à la Commune de partager proportionnellement une partie des budgets des dites associations. Chaque association présente leurs comptes à leur conseil intercommunal pour validation. La Municipalité tient à disposition les rapports des différentes associations auxquelles elle est affiliée.

**La couleur orange** représente les amortissements obligatoires des investissements faits par la Commune. **La couleur vert clair** marque les intérêts bancaires des dettes contractées pour les investissements. **La couleur bleue** enfin représente les recettes des différents impôts prélevés par la Commune.

Finalement, ces comptes personnalisés laissent apparaître dans les colonnes variations des mises en évidence par un cadre de **couleur verte**. Ces comptes font l'objet de commentaires plus loin dans ce rapport.

## Situation financière au 31 décembre 2021

### Montant des emprunts :

Comptes	Echéances	Taux	Solde Fr. 01.01.2021	Solde Fr. 31.12.2021
<b>9220.0</b> Raiffeisen prêt hyp. Grande salle	14.02.2028 15.09.2024	1.49% 1.69%	800'000.00 654'000.00	800'000.00 550'000.00
<b>9220.2</b> BCV Travaux rou- tiers Goumoens- la-Ville	01.10.2025 01.10.2027	0.75% 0.85%	450'000.00 610'000.00	350'000.00 610'000.00
<b>9220.5</b> Raiffeisen prêt hy- pothécaire Pré de Cure	17.06.2025	1.30%	230'000.00	220'000.00

<b>9220.6</b> Raiffeisen prêt hyp. appart. Eclagnens	28.10.2024	1.77%	236'450.00	230'350.00
<b>9220.7</b> Prêt PostFinance achat parcelle Technique Laser	15.02.2028	1.06%	360'000.00	360'000.00
<b>9221.5</b> CIP Retr. Pop. - Constr. collège, UAPE, abri PC	10.06.2022	-0.35%	3'300'000.00	2'700'000.00
<b>9221.6</b> CIP Retr. Pop. prêt. Grande salle	10.06.2022	-0.35%	1'100'000.00	1'100'000.00
<b>9221.7</b> Prêt LADE achat parcelle Techniques Laser	03.12.2037	0.00%	191'250.00	180'000.00
<b>Total</b>			<b>7'931'700.00</b>	<b>7'100'350.00</b>

Cautionnement ASIRE au 31.12.2021 : Fr. 2'867'992.00  
Total emprunt/cautionnement au 31.12.2021 : Fr. 9'968'342.00  
Plafond endettement/cautionnement législature 2021/2026 : Fr. 13'044'000.00

## Montant des liquidités

Etat au 31.12.2021

Caisse secrétariat			Fr.	2'689.00
Total CCP Goumoëns			Fr.	825'463.31
Raiffeisen CH38 8080 8003 1051 1618 1	Fr.	93'929.06		
Raiffeisen CH91 8080 8009 4035 3814 2	Fr.	133'160.10		
Raiffeisen CH57 8080 8009 8653 1317 1	Fr.	124'332.00		
Total Raiffeisen			Fr.	351'421.16
Eclagnens BCV S 0592.20.20	Fr.	147'906.50		
Crédit courant BCV L 0999.69.68		342'024.03		
Total BCV			Fr.	489'930.53
Total des liquidités au 31 décembre 2021			Fr.	<b>1'669'504.00</b>
BCV dépôt des titres Performance nette du portefeuille du 31.12.2020 au 31.12.2021 : +19.33%	Fr.	859'224.00		

Nous précisons ici que les montants des titres déposés à la BCV sont inscrits dans le bilan à la valeur d'émission ou d'achat, alors que les montants annoncés par la BCV dans son relevé annuel pour ces mêmes titres sont calculés à la valeur du marché au 31.12.2021.

## Commentaires des variations budgétaires notables

### Tête de chapitres, par ordre administratif

Ci-dessous, les montants totalisés des huit chapitres des comptes de fonctionnement par ordre administratif, séparés au niveau des charges et des produits. Les variations relatives au budget sont en couleur rouge et verte.

	Charges		Charges	
	Comptes 2021	Budget 2021	Réduction	Augmentation
1 Administration générale	742'948.15	736'230.00		6'718.15
2 Finances	883'970.33	789'169.00		94'801.33
3 Domaines et bâtiments	1'012'751.70	762'816.00		249'935.70
4 Travaux	654'036.21	619'600.00		34'436.21
5 Instruct. publ. et cultes	722'446.60	787'472.00	65'025.40	
6 Police	184'595.20	185'171.00	575.80	
7 Sécurité sociale	881'835.71	1'158'455.00	276'619.29	
8 Services industriels	217'079.65	192'400.00		24'679.65
	<b>5'945'939.08</b>	<b>5'885'647.00</b>	<b>152'382.04</b>	<b>410'751.04</b>

	Revenus		Revenus	
	Comptes 2021	Budget 2021	Gain	Diminution
1 Administration générale	249'744.90	251'950.00		2'205.10
2 Finances	3'979'528.53	3'726'974.00	252'554.53	
3 Domaines et bâtiments	575'164.72	566'845.00	8'319.72	
4 Travaux	255'615.17	212'850.00	42'765.17	
5 Instruct. publ. et cultes	16'738.80	16'500.00	238.80	
6 Police	3'469.75	4'400.00		930.25
7 Sécurité sociale	70'216.70	0.00	70'216.70	
8 Services industriels	217'079.65	192'400.00	24'679.65	
	<b>5'367'558.22</b>	<b>4'971'919.00</b>	<b>398'774.57</b>	<b>3'135.35</b>

### Différence budgétaire nette des têtes de chapitres

1 Administration générale : Fr. -8'923.25  
 Les différences sont en dessous de 1% que ce soit pour la diminution de revenu ou l'augmentation des charges

2 Finances :	Fr. 157'753.20
Ce montant qui tient compte d'une provision de Fr. 60'000.00 pour la péréquation représente un vrai apport de liquidité dans la Commune.	
3 Domaines et bâtiments :	Fr. -241'615.98
En enlevant les amortissements extraordinaires de Fr. 259'950.65, le chapitre termine avec une réduction de charges totale de Fr. 18'334.67 par rapport au budget	
4 Travaux :	Fr. 8'328.96
Les charges supplémentaires dues à l'installation d'un nouveau candélabre, d'entretien plus lourd sur les véhicules de voirie, des travaux d'étude du nouveau cheminement piétonnier vers l'école et de la recalculation de la TVA sur les prestations de gestion des déchets, sont compensées entre autres par des taxes de raccordement EC/EU supérieures aux attentes, une surévaluation des coûts réels d'enlèvement des ordures ménagère, de l'amortissement de la place publique d'Eclagnens et d'indemnités d'assurance accident.	
5 Instruction publique et culte :	Fr. 65'264.20
Réduction des charges prévues, essentiellement dans les chiffres de l'ASIRE	
6 Police :	Fr. -354.45
Les chiffres sont dans le budget	
7 Sécurité sociale :	Fr. 346'835.99
Les comptes définitifs 2021 de facture sociale et la prévision très pessimiste mais non concrétisées de l'EFAJE ainsi que la reprise de provision de Fr. 50'000.00, amènent à cette différence de près de 30% des charges au budget de la sécurité sociale.	
Total des différences	Fr. 327'288.67

Ce total des différences de Fr. 327'288.67 représente bien l'écart absolu entre les Fr. - 259'394.00 du déficit budgétaire et le résultat positif de Fr. 67'894.67 des comptes définitifs de 2021.

## Comptes de fonctionnement

### 1 Administration générale

#### 11.317.0 Réceptions et manifestations

Repas des aînés et journée des nouveaux habitants annulés pour cause COVID. Les Municipaux sont toutefois allés apporter en fin d'année une attention aux aînés de la Commune en guise de compensation.

### 11.318.0 Honoraires et prestations de service

Cette augmentation de charge de Fr. 32'758.55, s'explique entre autres, par la comptabilisation de la facture d'étude préliminaire du mandataire chargé de l'étude de la modification du Plan d'Affectation Communal (PACOM). Il faut ajouter aussi que de nombreux dossiers de police des constructions ont été facturés par le STI au quatrième trimestre 2021 et n'ont été refacturés aux constructeurs qu'en 2022.

## 21 Impôts

### 21.400.1 Impôt sur les personnes physiques, revenu

Il n'est pas possible de déterminer les raisons précises de l'augmentation de Fr. 149'180.46 dans les revenus d'impôts sans analyser chaque décision de taxation des contribuables de la Commune. Parmi les multiples raisons, on peut indiquer le paiement d'arriérés d'impôt, augmentation de revenu extraordinaire de résidents antérieurs ou encore l'arrivée de tous types de nouveaux contribuables au sein de la Commune.

Au vu du résultat positif du chapitre 21 "Impôts" et globalement des comptes de l'année 2021, la Municipalité a choisi de garder en réserve la provision COVID de Fr. 80'000.00 constituée en 2019.

### 21.441.0 Part recettes cantonales, gains immobiliers

Des opérations immobilières avec changement de propriétaire amènent un supplément de Fr. 39'306.35 à la somme du budget.

### 21.405.0 Impôt sur les successions et les donations

Poste éminemment imprévisible d'un budget s'il en est. Pour cette année, les Fr. 50'000.00 du budget n'ont largement pas été atteints.

## 22 Service financier

### 22.352.0, 22.452.0, 22.452.2 : Péréquation

Cette année, en rapport avec les chiffres budgétés, la charge pour le fonds d'alimentation (*compte 22.352.0*) est plus haute de Fr. 43'890.00 et le retour de péréquation en revenu (*compte 22.452.0*) est inférieur de Fr. 877.00. Ces deux adaptations amènent une correction en défaveur de la Commune de Fr. 44'767.00.

La différence sur les dépenses thématiques de Fr. 24'610.00 et le retour de péréquation de l'exercice précédent de Fr. 20'062.74 amènent une correction en faveur de la Commune de Fr. 44'672.74. Au final, le poste péréquation dans les comptes présente un solde en défaveur de la Commune de Fr. 94.26 en rapport du budget.

## 32 Forêts

Malgré un montant supérieur de Fr. 13'834.30 au niveau de l'exploitation, les charges ont été contenues à Fr. 10'716.90 au-dessous du budget.

## **35 Bâtiments communaux**

### **350 Maison de Commune Goumoens-la-Ville**

#### **350.380.0 Attribution fond de réserve**

Le dernier entretien de la façade de la maison de Commune à Goumoens-la-Ville date de 1992. Des remontées d'humidité au bas des murs extérieurs et des fissures dans le crépi des façades indiquent qu'un entretien devra être programmé prochainement. Les fenêtres de l'ensemble du bâtiment nécessitent aussi d'être changées. Un montant de Fr. 80'000.00 est attribué physiquement pour ces travaux futurs.

### **351 UAPE - Ancien collège**

#### **351.380.0 : Attribution fond de réserve**

En 2020, lors des transformations du bâtiment pour la création de l'UAPE, il avait été choisi de reporter les travaux d'isolation périphérique de deux ou trois ans pour garder la maîtrise du plafond d'endettement. La Municipalité choisit cette année en fonction de ses moyens, d'affecter physiquement Fr. 120'000.00 à un fond de réserve à cet effet.

### **352 Grande salle**

#### **352.427.0 : Locations "Grande Salle"**

Avec un revenu de Fr. 1'134.00, l'impact de la pandémie COVID-19 sur les locations de 2021 est toujours présent. La Commune n'a enregistré que 3 locations pour l'année 2021 contre 17 en 2019 (travaux collège) et 25 en 2018 (année "normale").

#### **352.331.0 : Amortissement de travaux - crédit d'étude**

L'amortissement extraordinaire opéré en 2020 diminue les charges sur la Salle du Battoir de Fr. 6'500.00.

### **359 Salle polyvalente-parking-abri PCi - collège ASIRE**

#### **359.312.0 : Electricité et chauffage**

La consommation manifestement surévaluée pour ce poste sera à nouveau retouchée dans le budget 2023. Il faut noter que le budget 2021 de ce compte a été déterminé en décembre 2020, soit après à peine 6 mois d'exploitation du collège.

#### **359.318.1 : Charges d'utilisation liées à la PPE**

Montant largement sous-estimé et dans lequel sont reportées une partie des charges d'électricité, contrat de maintenance et assurance. On trouve aussi les honoraires du notaire pour la constitution de la PPE.

## **43 Routes**

### **43.312.0 : Achat et consommation d'électricité - GLV**

Le montant du dépassement représente les travaux effectués pour la mise en conformité de l'éclairage public au passage piéton du carrefour "Rue de la Bergerie - Route de Penthéraz" pour un montant de Fr. 8'282.00.

### **43.312.0 : Entretien des routes - Général**

Une panne d'éclairage au chemin des Longeraies et chemin des Craux a engendré des travaux à hauteur de Fr. 9'871.90. Les honoraires du bureau d'étude pour les travaux d'aménagement piétonnier entre les arrêts de bus et le collège se montent à Fr. 14'001.00

### **43.315.0 : Entretien des machines de voirie**

Les frais de service 6'000 heures du tracteur et ceux de la préparation d'expertise pour le véhicule Toyota Hilux et de la remorque totalisent à eux seuls un montant de Fr. 8'562.35.

## **451 Ordures ménagères et déchets**

### **451.319.0 : Réduction impôt préalable TVA REDIP**

Le contrôle TVA fait par un représentant de l'administration fédérale des contributions le 27 mai 2021 à Goumoens-la-Ville, a fait ressortir une anomalie dans la manière de décompter l'impôt préalable. Dans la mesure où les charges du chapitre 451 sont couvertes en partie par l'impôt, cette part de couverture ne peut pas bénéficier de la récupération de l'impôt préalable. Le montant de Fr. 27'678.20 représente le calcul rétroactif de l'impôt préalable récupéré à tort durant les 5 dernières années.

## **5 Instruction publique et cultes**

### **50 Administration des écoles**

#### **50.352.0, 50.366.0 Participation ASIRE et Transport élèves**

Les excédents de contributions des Communes aux comptes 2021 de l'ASIRE sont restitués au prorata de leur participation. La Municipalité tient à disposition des membres du Conseil communal qui le désirent les comptes 2021 de l'ASIRE ainsi que les rapports de gestion qui renseignent sur les résultats de l'Association. Les comptes définitifs 2021 ont été présentés au Conseil intercommunal pour adoption lors de sa séance du 28 juin 2022.

#### **56.365.0 Participation pour soins dentaires**

Suite à la validation du Conseil intercommunal de l'ASIRE, le service dentaire scolaire a été repris au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette reprise implique que les prestations de ce service sont désormais sous la responsabilité de l'ASIRE et refacturée par elle aux Communes.

## **72 Prévoyance sociale**

72.352.0 : Participation EFAJE (**E**ntraide **F**amiliale et **A**ccueil de **J**our des **E**nfants du Gros de Vaud et **E**nviron)

Accueil familial de jour : le coût de l'heure passe de Fr. 3.42 (budget) à Fr. 3.46 final. Au budget 2021 pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 11'285 heures et finalement les heures consommées par les familles se sont comptées à 16'883 heures. La différence sur l'accueil familial de jour se monte à une charge supplémentaire de Fr. 19'820.48.

Accueil collectif préscolaire : le coût de l'heure passe de Fr. 6.36 (budget) à Fr. 5.36 au final. Au budget 2021 pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 23'963 heures et finalement les heures consommées par les familles se sont comptées à 7'993 heures. La diminution de charge sur l'accueil collectif préscolaire se monte à Fr. 109'562.20

Accueil parascolaire : le coût de l'heure passe de Fr. 7.23 (budget) à Fr. 5.20 au final. Au budget 2021 pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 32'076 heures et finalement les heures consommées par les familles se sont comptées à 28'519 heures. La diminution de charge sur l'accueil collectif préscolaire se monte à Fr. 83'610.68

L'addition de ces différences amène à une diminution de charges de Fr. 173'352.40. Les rapports très complets de l'EFAJE sont à disposition au Greffe municipal pour les conseillers intéressés. Ci-dessous, un extrait des informations disponibles dans les rapports 2021 de l'EFAJE.

Nombre d'enfants 2021	96			
Le détail des factures finales EFAJE se décompose comme suit :	Tarifs Budget 2021	Habitants Nbre heures 2021	Tarifs définitifs 2021	Habitants Nbre heures 2021
Administration générale :	8.50 Fr./hab	1'140 hab	8.50 Fr./hab	1'140 hab
Accueil familial de jour :	3.42 Fr./h	11'285 h	3.46 Fr./h	11'285 h
Accueil préscolaire :	6.36 Fr./h	23'963 h	5.36 Fr./h	7'993 h
Accueil parascolaire :	7.23 Fr./h	32'076 h	5.20 Fr./h	28'519 h
Total Fr.		432'598.86		259'246.46

## **81 Service des eaux**

### 81.381.0 : Attribution aux réserves

Par principe, le résultat de ce chapitre ne peut pas être bénéficiaire. Il doit rester équilibré ou au pire, peut être déficitaire. Dans le cas présent, l'excédent de recettes de Fr. 50'630.80 a été versé dans le fonds de réserve approprié.

## **Conclusions**

La Municipalité ne désire pas s'étendre plus en avant sur les variations constatées dans les autres comptes, mais répondra volontiers, avec l'aide de la Boursière si besoin, aux questions éventuelles que le Conseil communal pourrait lui poser lors de la séance de présentation du présent préavis.

# Commune de Goumoëns

## Préavis municipal n° 05/2022 relatif aux comptes 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 01.07.2013), art. 93c, qui stipule que « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil Général ou Communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen d'une commission* »;
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale et de droits politiques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19, art. 2 à 5;
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 (état au 01.07.2006) sur la comptabilité des Communes;
- du règlement du Conseil communal de Goumoëns du 29 septembre 2011, art. 94 et suivants;
- 

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2021, accompagnés d'un rapport. La Municipalité est à disposition de la Commission de gestion et du Conseil communal pour fournir tous renseignements complémentaires.

Les comptes communaux 2021 ont été révisés et approuvés par la Fiduciaire FRI à Echallens.

## Conclusions

Le rapport de gestion, ainsi délibéré, a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 13 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Goumoëns vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Goumoëns :

- Vu le préavis municipal n° 05/2022 et ses annexes;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE :

D'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire:



Florence Minini